N° 3413 — 6e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 6 Mai 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, TOURCOING, rue VERTE, 86

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
Tout abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, 14, Place de la Bourse, et aux Havas, place de la Bourse, 8, 4).

TÉLÉPHONE

LA DYNAMITE A LIÈGE

Quatrième Attentat — Plusieurs Victimes

Notre collaborateur Lionel Moguez a annoncé, dans son premier article sur les Salons, que l'AVENIR préparait sur les deux grandes expositions artistiques de l'année des SUPPLÉMENTS ILLUSTRÉS *consacrés à la reproduction d'œuvres d'artistes de notre région. C'est là un essai de décentralisation artistique qu'aucun journal départemental n'a encore tenté et dont nos lecteurs, nous en sommes persuadés, apprécieront vivement l'intérêt.*

Nous nous sommes heurtés, pour réaliser complètement notre idée, à des difficultés d'exécution que nous n'avons surmontées qu'à grand peine et nous avons dû, non sans regret, retarder de quelques jours l'apparition de nos deux suppléments. Très prochainement nous les mettrons successivement en vente.

Nous avons apporté un soin extrême à la composition de ces suppléments, qui seront tirés sur beau papier, à l'aide des procédés les plus perfectionnés, et qui constitueront de véritables ALBUMS ARTISTIQUES. *Nos lecteurs y trouveront reproduites les œuvres de MM. Carolus-Duran, Breton, Demont, Mme Demont-Breton, MM. Agache, Weerts, Gouguette, Cazin, Aman-Jean, Pluchart, Duhoit, Ed. Sant, Van Driesten, Houzin, etc., soit d'après des simili, soit d'après des* DESSINS ORIGINAUX.

Le texte qui accompagnera ces illustrations est confié à notre collaborateur Lionel Moguez dont nous n'avons pas à faire ressortir la compétence. Nos suppléments des Salons seront donc, à tous égards, des publications artistiques de premier ordre.

Nous sommes certains que les lecteurs de l'AVENIR apprécieront à sa juste valeur notre tentative et que nos suppléments illustrés rencontreront auprès d'eux le plus vif succès.

RESTITUTION

Il n'y avait guère que deux ans que M. Cornélius Herz, agonisait à Bournemouth.

Les journaux qui, pour satisfaire la curiosité publique, envoyaient de temps en temps en Angleterre un reporter prendre des nouvelles de l'intéressant malade, publiaient des interviews attristantes dans lesquelles le rôle douloureux des dernières heures de la vie a ternait toutes les dix lignes avec des banalités empruntées à l'arsenal des blagues contemporaines.

Les mois succédaient aux mois, et les années commençaient à se numéroter les unes à la suite des autres, sans que rien vint modifier la situation de l'agonisant.

Sa famille commandait des vêtements de deuil toutes les semaines afin d'éviter d'être prise au dépourvu, au cas où la surprise annoncée — surprise qui cessait un peu plus chaque jour d'en être une — viendrait à se produire.

Mais Cornélius se cramponnait.

On avait beau lui détacher des médecins d'une compétence indiscutable qui très consciencieusement, l'auscultaient, le palpaient et prononçaient sa mort, le récalcitrant persistait à ne point vouloir faire pendant au guillotiné par persuasion

Une pareille attitude navrait la faculté et désolait tout le monde.

Jamais âme d'aventurier n'avait donné le spectacle d'une semblable résistance aux invitations de déménagement et aux pronostics qui lui arrivaient de toutes les directions.

La France réclamait l'extradition du malade.

L'Angleterre répondait : Impossible, il n'est pas transportable.

On vérifiait : Cornélius geignait, toussait, crachait, râlait et démontrait à tous qu'il était sur le point de rendre sa belle âme au diable.

Des fabricants de cercueils se tenaient en permanence dans l'antichambre afin de lui prendre mesure, les domestiques de la maison de Bournemouth hochaient la tête avec le geste mélancolique des espoirs disparus, tout le monde enterrait moralement le triste Cornélius. Lui seul refusait de se laisser enterrer d'une façon effective.

Fort heureusement, pendant que ce roublard extraordinaire qui eut étonné Balsac, roulait docteurs, magistrats et le reste, des hommes pratiques poursuivaient, sans se soucier des grimaces du moribond pour rire, l'œuvre pratique des restitutions à la caisse des actionnaires du Panama.

Le gouvernement républicain, désarmé en présence des résistances de l'Angleterre qui opposait invariablement à toute demande d'extradition des raisons de santé contre-signées par la Faculté de médecine, le gouvernement s'efforçait de favoriser les tentatives de recouvrement des sommes indûment prélevées par le roi de la Filibuste sur la poche des actionnaires.

Cornélius râle toujours, mais si l'heure de quitter ce bas-monde n'est pas encore venue pour lui, elle vient toutefois de sonner pour l'ouverture de son coffre-fort.

Par suite d'une convention intervenue entre :

1° M. Albert Imbert, administrateur de la succession de M. Reinach et les héritiers de ce dernier, d'une part ;

2° MM. Pierre Gautron, liquidateur de la Compagnie de Panama et Lemarquis, administrateur, d'autre part ;

Et madame Blanca Saroni, épouse de M. Cornélius Herz,

Il a été décidé que :

« Article 1er. — Le montant des sommes auxquelles la Compagnie du Canal interocéanique de Panama prétend avoir droit, soit contre la succession bénéficiaire de M. le baron de Reinach, soit contre M. Herz, est fixé à forfait et à titre transactionnel au procès au chiffre de 3,050,000 francs ; cette somme appartiendra à M. Lemarquis de qualités et sera encaissée par lui en exécution de l'article 5 de la loi du 17 juillet 1891.

Art. 2. — Cette somme de trois millions cinquante mille francs sera supportée, savoir :

1° Jusqu'à concurrence de quinze cent mille francs par M. et Mme Herz ;

2° Et jusqu'à concurrence de quinze cent cinquante mille francs par M. Imbert des noms.

Voilà déjà un premier point acquis.

Cornélius Herz restitue. C'est là un résultat pratique infiniment plus favorable aux intérêts des actionnaires du Panama que la mort du flibustier de Bournemouth.

Comme on est toujours sûr que tôt ou tard Cornélius ira rendre ses comptes au Très-Haut, le public ne sera pas fâché de bénéficier d'un commencement de règlement en espèces palpables et appréciables.

On dit bien que le malin moribond n'a subi les détails de cette convention qu'à la condition que cet abandon d'un million et demi fait « spontanément » par lui, aurait comme effet le retrait des plaintes déposées et l'arrêt immédiat des poursuites judiciaires.

Il paraît que les signataires de la convention ont accepté cette condition. Toutefois les droits du ministère public subsistent, le parquet pouvant poursuivre à sa seule requête et sans y être engagé par les parties intéressées.

Nous ignorons quelles suites le ministère donnera à cette affaire, mais dès à présent, il y a lieu de se féliciter du résultat de la convention qui vient d'intervenir.

Cornélius ne rend pas le dernier soupir mais il commence à rendre l'argent.

C'est au tour des actionnaires à tendre les mains et à ouvrir leurs poches. — Ce rôle est assez nouveau pour eux, mais il y a lieu de penser qu'ils s'y complairaient volontiers et ne se plaindraient point de le continuer longtemps.

Les trois millions de Cornélius Herz et des héritiers Reinach promettent du reste de s'additionner d'autres sommes plus considérables encore.

D'après les conclusions formulées, avant hier, par M. le substitut Cabat, devant la première chambre civile de la Seine, M. Hugo Oberndorffer, doit, lui aussi, rendre trois millions et le représentant du ministère public estime qu'il y a lieu de demander également la restitution des sommes reçues par tous ceux qui se sont occupés des opérations de certains syndicats ne présentant pas les garanties que les actionnaires du Panama étaient en droit d'attendre d'eux.

Dans cette voie, on peut aller très loin et les 6 millions d'aujourd'hui pourraient, avant peu, singulièrement grossir.

En résumé, les actionnaires de la Cie de Panama commencent à voir luire l'aurore des restitutions.

Cela prouve que, Dieu merci, sous le gouvernement de la République, il y a une justice en France ; et les exploiteurs commencent à s'en apercevoir à la grande satisfaction des exploités.

Cornélius Herz, qui ne rend pas le dernier soupir, commence du moins à rendre gorge. Il paraît qu'il ne sera pas le seul. Cette douce perspective n'est pas de nature à déplaire au public.

E. LAGRILLIÈRE BEAUCLÉRC.

Ces bons Jésuites

Vous ne vous douteriez pas d'où est tiré ce que vous allez lire. Aussi, pour ne pas vous faire languir, nous vous dirons que nous l'avons déjà cité dans un livre ayant pour titre : *La façon d'aimer légitimement*, et publié en 1858 sous la signature du P. B. Cloriv, de la Compagnie de Jésus. L'ouvrage est divisé en huit leçons, dont voici la huitième. Ces qui pr demandes et réponses, absolument comme dans le catéchisme.

D. Combien y a-t-il de bonneurs en amour pour rendre un amant heureux ?

R. Il y en a sept.

D. Quel est le premier ?

R. Heureux sont les amants qui aiment véritablement, car les plaisirs de l'amour n'ont pas sens-bles à ceux qui n'en sont que médiocrement touchés

2° Heureux sont les amants sains et vigoureux, car ils sont aimés longtemps et dont les plus considérés.

3° Heureux sont les amants qui aiment véritablement à rire, car il y a du sujet de s'affliger en amour, sans y joindre le tempérament.

4° Heureux sont les amants qui ont de l'esprit, car ils ressentent des plaisirs que les niais ne ressentent pas.

5° Heureux sont les amants qui ont de la patience, car il faut souvent de trouver une maîtresse qui accorde au premier moment ce qu'un amant désire.

6° Heureux sont les amants sans rivaux, car ils possèdent seuls les bonnes grâces d'une maîtresse.

7° Heureux les amants riches, car l'amour me la dédenne.

Tout commentaire ne pourrait que gâter ce petit chef-d'œuvre.

Le fusil Lebel

Le gouvernement vient d'autoriser la fabrication, par l'industrie privée, des cartouches Lebel, dites de stand, dont le modèle lui avait été présenté par l'Union nationale des sociétés de tir de France. Cette décision, qui paraît toute simple, aura cependant une portée énorme ; elle permettra au Ministre de la guerre de mettre aux mains de tous les Français notre fusil Lebel, ce que l'usage exclusif de la cartouche réglementaire avait empêché de faire jusqu'à ce jour.

Les Sociétés de tir et de gymnastique se verront en effet, prochainement autorisées à changer trois des fusils G. qui leur sont actuellement prêtés contre le même nombre d'arm à Lebel.

Echos et Nouvelles

On a célébré hier à Nimerre les obsèques de la mère du ministre Félix Faure, dont le fils, président de la cour de Lyon, assiste dans la forêt du Sénart en 17.6.

***

Le conseil municipal de Boulogne-sur-Seine a décidé de donner à une des voies de la ville — le nom de Gerorts — le nom de Spuller.

***

Hier, M. Coquelin, le célèbre artiste de la Comédie-Française a quitté New-York, se rendant en Europe.

***

A Paris, mercredi prochain à 7 heures du matin on déversera dans la Seine, au quai du Louvre une importante colonie de jeunes carpes destinées à faire souche de matelots.

***

Une table ronde gigantesque en vieux chêne, mesurant 12 mètres de diamètre vient d'être installée dans un château de l'Ukraine.

***

Une crêole vient d'assoucier, paraît-il, à Mexico à l'âge de douze ans, de deux jumeaux.

***

Il n'y a eu l'année dernière que 48 ascensions au Mont-Blanc. La moyenne annuelle est de 75.

***

L'empereur d'Allemagne qui a dirigé un orchestre il y a quelques mois, au cours d'une chasse en Silésie, a, depuis dimanche dernier, au titre de gloire de plus : le voilà sacré compositeur. L'empereur a composé un *lied* qui a été exécuté dimanche à Schulta (Silésie) et qui a été arrangé pour orchestre par le musik-Director royal, M. Kluss, en personne.

***

Le bruit court que l'obsèque du Mont-Saint-Michel sera très très démodée.

On aurait décidé la suppression de sa tour, qui date du XIVe siècle et qui menace ruine. Elle sera remplacée par un clocher roman ou gothique.

***

Le Salon de Champ de Mars, depuis son ouverture a reçu 2,000 entrées totales. Le 4 sept premiers jours on y a vu 31,812.

***

Un des champions du jeu des échecs, M. Rosenthal, vient de mourir. C'est dans la maison qu'il habitait, que Bernardin de Saint-Pierre écrivit *Paul et Virginie*.

***

A Paris, M. Henri Desbruères vient de faire, à la salle des capucines, une conférence sur un aérostat dirigeable de son invention.

***

Prochainement sera lieu, en plein Paris, un concours de chiens. Nous en publierons pas. La distraction qu'on nous promet considérable, paraît, par une exposition au marché aux Oiseaux et au concours de chiens de Montrouge à l'hôtel des Sociétés savantes. On distribuera quelques formes et récompenses.

L'enquête sur la marine

Paris, 4 mai. — La délégation de la commission est aujourd'hui remontée de la marine à Toulon pour continuer son enquête. Après la lecture du rapport de M. Thomson relatif à l'affaire du [illegible] de Toulon en 1891, la séance a été levée.

Il n'y a pas eu vol ni tentative de vol. Il y a dans les magasins au blé en dehors d'une mauvaise installation un réel désordre administratif.

La commission a décidé que le rapport serait immédiatement imprimé et distribué en vue de la discussion du 11 de ce mois.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

Séance du 4 mai 1894

Avant la séance

La suppression des octrois

La commission chargée de l'examen de la proposition sur la suppression des octrois a commencé à prendre ses résolutions.

Elle a décidé qu'il y avait lieu d'accorder aux municipalités la faculté de supprimer leurs taxes d'octroi.

En ce qui concerne les taxes de remplacement, elle a décidé de comme pouvant être acceptées : 1° une augmentation des licences ; 2° une augmentation de droit sur l'alcool.

La commission s'est ajournée à lundi.

La séance

M. Marquis dépose un rapport sur le projet relatif à des modifications à trois articles du Code de commerce concernant la lettre de change.

Les caisses d'épargne

Le Sénat aborde la deux ème délibération sur le projet de loi relatif aux caisses d'épargne.

M. Descomandre rapporteur, expose les diverses modifications qui ont été apportées au projet de loi entre les deux délibérations.

On passe à la discussion des articles.

L'article 1er relatif des sommes versées par les Caisses d'épargne à la Caisse des consignations est adopté.

Les articles 2 et 3 du texte de la Commission sont adoptés.

L'article 4 porte en substance que le compte ouvert à chaque déposant ne peut dépasser le chiffre de 1500 francs. 2° Que les comptes qui actuellement dépassent le chiffre de 1500 francs, ne pourront pas être l'objet de versement nouveaux, mais qu'ils continueront à produire des intérêts, et qu'ils devront être ramenés à la limite de 1500 francs au délai de cinq ans à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la loi.

M. Buffet demande que le maximum des dépôts soit ramené à 1000 francs.

Que le montant des dépôts ne puisse excéder 20 francs, par semaine et qu'enfin le montant des versements ne puisse dépasser 1500 francs dans un année.

Cet amendement est combattu par MM. Bu de la et Blavier puis la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 heures.

Arrestation d'un journaliste

Lyon, 4 mai. — M. Rocher, rédacteur au *Peuple*, qui a interrompu M. Casimir Périer dans son discours au banquet de l'Exposition, vient d'être arrêté à Roanne à la suite d'un discours qu'il aurait prononcé dans une réunion publique tenue à Roanne le 1er mai.

Conseil municipal de Paris

Paris, 4 mai. — Dans sa séance d'aujourd'hui, le conseil municipal a invité l'administration à étudier l'organisation à l'hôtel-de-ville, d'un service de renseignement à l'usage du public. Entre autres voies de cette séance nous citerons, 1° les subventions suivantes : 5000 fr. pour les régates internationales et une subvention du même somme pour les régates scolaires.

L'Affaire Talleyrand-Périgord

Paris, 4 mai. — Le juge d'instruction Dupper, chargé de l'affaire Talleyrand-Périgord a de nouveau entendu dans l'après-midi plusieurs des témoins dont il avait déjà reçu la déposition.

L'instruction va vite et terminée. En effet, le juge d'instruction n'attend plus pour prendre sa décision que le dépôt du rapport de l'expert en écriture, dépôt qui doit être fait demain au plus tard.

LES ANARCHISTES

Emile Henry à la Roquette

M. Hamel a-t-il bien voulu nous donner quelques renseignements sur la situation d'Emile Henry à la prison ?

« Henry occupe, nous dit-il, la cellule qu'avant lui occupa Vaillant ; mais je doute que jamais on ait vu condamné si joyeux, si gai, Henry rime, boit et mange, rase avec ses gardiens sur un ton sérieux et grave que toujours il a gardé : il ne raille guère, mais n'est nullement attristé ; seulement il confie à jusqu'au dernier moment, à expliquer sa conduite à ses gardiens, naissant à tout propos que point que la mort sera pour lui une délivrance.

« La vie que sa mère lui a faite la profondément touché, et c'est d'un air ému que peut être encore il n'avait jamais, non ce qu'il écoutait les paroles tristes de la pauvre femme. Il l'a rassurée, la consolée, en lui expliquant d'abord que agner un pourvoi était inutile puisqu'il avait rejeté, ensuite que c'était chercher un moyen de fuir la mort, que c'était parer trembler au moment fatal.

« Mais même, ajoute l'avocat, j'ai vivement insisté auprès d'Henry pour qu'il agît son pour et en cassation, lui montrant que, si cette ultime fut cette dernière chance, il devait la tenter, au moins pour sa mère. Mais il me répondit que lui offrait-on, sans conditions, la vie sauve, il la refuserait. « Il est nécessaire, dit-il, que ma mort soit un suprême exemple et couronne mon œuvre. »

« Maintenant, ajoute Me Hornbostel, il nous reste la clémence présidentielle. Mais qui oserra l'attendre ?... »

Dans le Nord

LA DYNAMITE A LOURCHES

(Nouveaux détails)

Déclaration d'un témoin

A l'heure de l'explosion, un véritable affolement régnait dans le quartier, d'autant plus qu'il en est résulté une commotion qu'on pouvait comparer à une secousse de tremblement de terre ; les meubles vacillaient et plusieurs propriétaires furent projetés hors de leur lit. — Jamais on n'avait entendu de pareille détonation, nous a déclaré un mineur, bien habitué cependant à faire parler la poudre.

Nous pouvons même ajouter qu'on l'a parfaitement entendue de Denain.

Les femmes se sauvaient dans la rue sans prendre la peine de se vêtir, cherchant un asile pour elles et leurs enfants.

Le cocher de M. Lartis en, docteur à Denain, a été le seul témoin de l'explosion.

Il se rendait à Lourches, pour y attendre son maître rentrant de Lille, lorsque, arrivé à proximité du bureau de la Compagnie, il vit une lueur — comme un éclair, a-t-il dit — et vit immédiatement d'une forte détonation.

Son cheval se cabra et il eut toutes les peines du monde à le maîtriser.

En rapportant le fait, il était encore sous le coup de la vive émotion qu'il avait ressentie.

L'enquête

Moins d'une heure après l'explosion, le maréchal des logis Absolon, commandant les brigades de gendarmerie de Denain, arrivait sur les lieux et procédait immédiatement aux premières constatations. Il passa la nuit à réunir les premiers éléments de l'enquête.

Jeudi matin, le parquet de Valenciennes composé de M. Pouillet, procureur de la République ; Houeix, substitut ; Lépinoy, juge d'instruction, et Piéd, commis-greffier, arrivait à Lourches par le premier train M. Herbet, capitaine de gendarmerie, accompagnait les magistrats.

Après avoir procédé à une visite des lieux, le parquet a fait procéder à des expériences tendant à déterminer la matière et la force de l'explosif.

Celles-ci ont permis d'établir que la matière employée était de la dynamite et qu'il en a été employé au moins quatre cartouches.

Les magistrats ont ensuite cherché à établir les cas de cet attentat. Nous ne sommes pas dans le secret des dieux, mais, nous croyons qu'il s'agit d'une vengeance.

C'est, du reste, dans ce sens que se sont dirigées les premières investigations de la justice.

En effet, à la suite de la dernière grève, 22 ouvriers ont été renvoyés ; cinq d'entre eux qui ne voulaient pas qu'ils les habitations de la Compagnie aient été apposés récemment par elle devant le juge de paix de Bouchain. C'est chez eux que le parquet a fait perquisitionner en premier lieu ; ces perquisitions, du reste de suite, n'ont donné aucun résultat.

D'autres perquisitions ont été opérées également sans résultat.

Ajoutons que M. Deverne n'est pas aimé des ouvriers qu'il mène durement.

Une arrestation

Une arrestation a été opérée. Est-ce le coupable ? Rien ne le prouve.

Parmi les individus qui en voulaient le plus à M. Deverne, figurait un sieur Henri Bailleux, âgé de 15 ans, mineur pensionné à la suite d'un accident ; à de différentes reprises, Bailleux avait même menacé l'ingénieur en chef.

Cet individu fut recherché et interrogé.

De nombreuses contradictions avaient été relevées entre ses déclarations, et celles de sa femme et de sa belle-fille, le parquet a ordonné son arrestation.

C'est ainsi que Bailleux prétend être rentré chez lui à neuf heures du soir et n'en plus ressortir, tandis que sa femme déclare qu'il est en effet rentré à neuf heures, mais qu'il en est ressorti à dix heures, pour ne rentrer qu'à minuit et demi.

On va rechercher ce qu'il a fait pendant ce temps-là.

Ce qui paraît certain, c'est que Bailleux, lui-même, déclare qu'il n'a pas participé à l'attentat, sur lequel il aurait voulu, de dire, la justice n'aurait donc pas perdu complètement son temps.

Le parquet a quitté Lourches à onze heures du soir.

A L'ÉTRANGER

Une bombe à Londres

Londres, 4 mai. — La police a trouvé cette nuit près de la poudrière de Hyde Park un engin suspect qui s'est en moment soumis à l'examen du colonel Majendie.

On croit à un attentat anarchiste.

CONDAMNATION de Polti et Farnara

Londres, 4 mai. — Les anarchistes Polti et Farnara sont condamnés, le premier à dix ans et le second à vingt ans de travaux forcés.

NOUVEL ATTENTAT A LA DYNAMITE A LIÈGE

Trois blessés

L'EXPLOSION

Liège, 4 mai. — Un épouvantable attentat à la dynamite a été commis, jeudi, à 11 h. 1/2 du soir, rue de la Paix (quartier des Guillemins), contre la maison habitée par le docteur Renson.

L'engin a été placé sous le soupirail de la cave, près de la porte d'entrée. L'explosion a été entendue dans tout le quartier ; elle s'est produite au moment où M. Renson rentrait chez lui accompagné de sa femme et de sa servante ; tous trois sont blessés.

M. et Mme Renson, qui avaient soupé jeudi soir en ville, rentraient vers onze heures, accompagné de leur ami M. Bodart.

En s'approchant de la porte, ils remarquèrent un paquet déposé sur le seuil. M. Bodart n'y fit tout d'abord pas attention, mais un soupçon ayant traversé l'esprit de Mme Renson, celle-ci s'écria : « Marcel, n'approche pas ! c'est de la dynamite ! »

M. Renson n'y crut point et, s'imaginant voir luire sur le seuil l'étincelle d'un cigare, voulut écarter celui-ci du bout de sa canne.

Une formidable explosion retentit aussitôt, renversant tous les spectateurs de cette scène.

LES SECOURS

Au bruit de cette détonation, deux agents de police, Proumen et Houtain, qui stationnaient à une centaine de mètres de là, accoururent, guidés d'ailleurs par l'épaisse fumée qui s'élevait rue de la Paix.

M. Bodart et Mme Renson n'étaient relevés ; celle-ci, à demi courbée de sont le corps inerte de son mari, l'appelait désespérément d'une voix lamentable.

Aidés d'un cocher, les agents transportèrent M. Renson au premier étage ; M. Bodart moins gravement atteint, put le suivre, tandis que Mme Renson était conduite chez un voisin, M. Coenen.

Les blessés

M. le docteur Renson, qui a été atteint au moment où il se penchait vers la bonne, a reçu l'explosion en plein visage. Il a les yeux et les yeux brûlés, la barbe et les cheveux consumés, les mains déchiquetées, la main gauche est brisée en deux endroits et couverte de profondes blessures. Ses vêtements avaient été mis en lambeaux.

Les premiers médecins, MM. Nuel, oculiste ; Firquet, Vany-wauter, Von Beneden sont arrivés immédiatement pour prodiguer leurs soins au blessé qui n'a repris connaissance qu'à trois heures du matin.

Mme Renson est aussi grièvement atteinte à la jambe, que les éclats des cartouches de dynamite ont sérieusement mutilée, et à la porte au côté de sérieuses contusions. Sa robe avait été lacérée en menus morceaux.

La pauvre femme, qui, dans la crainte d'avoir perdu son mari, en oubliait ses propres blessures, se trouvait dans un état d'esprit épouvantable. Ce n'est qu'après plusieurs heures de soins qu'elle s'est un peu calmée et a recouvré la raison.

Le troisième blessé, M. Bodart, également atteint à la jambe, au côté et à la tête, se trouve toutefois dans une situation moins grave que son ami et Mme Renson.

Les servantes qui s'étaient évanouies au moment de l'explosion n'étaient heureusement pas blessées, comme le bruit en avait couru tout d'abord.

L'état de M. Renson continuait à être fort inquiétant ce matin ; il souffre horriblement de sa blessure et l'on craint qu'il ne perde la vue.

Mme Renson, va au si bien que possible. Elle a écrit ce matin à son mari, près duquel elle ne peut encore être transportée. M. Bodart, bien qu'atteint d'une blessure, dans un état satisfaisant.

Les dégâts matériels

La maison de M. Renson est fort abîmée par l'explosion. La voûte de la cave s'est effondrée, l'entrée du corridor n'est qu'un vaste tas de bois dans lequel l'une des personnes, transportant hier soir M. Renson, a fait une chute si malheureuse qu'elle s'est sérieusement contusionnée. La porte d'entrée et celle de la cuisine sont arrachées, les pierres de seuil fendues, les grilles du soupirail tordues et l'escalier de marbre mis en pièces avec une telle violence que des morceaux en ont été projetés très loin et jusqu'aux étages supérieurs.

La rue est jonchée d'un amas de vitres et de glaces. Depuis ce matin, la maison dynamitée est en outre d'une sinistre apparence.

Sur les lieux

Au bruit de la détonation qui a été entendue à plus de lieues à la ronde, les cafés de la ville s'étaient immédiatement vidés et une demi-heure après l'attentat une foule énorme encombrait la rue de la Paix.

Les lieux furent visités avec une extrême minutie. On retrouva près de la porte une bague et un morceau de chaîne de montre appartenant à M. Renson. On a recueilli également les débris du papier ayant entouré les cartouches, ainsi que des éclats de fer blanc provenant du récipient.

L'engin

Au dire des personnes compétentes, l'engin meurtrier était certainement composé de dynamite, mais sans projectiles. A en juger par les effets, il doit y en avoir au moins trois kilos.

Les soupçons

On se perd quand aux causes de l'attentat. M. Renson, fils du bourgmestre de Montigny, étant actuellement bien vu à Liège et dans sa commune natale.

Il est le neveu du conseiller à la cour qui